



Parcours test de caractérisation des chevaux percherons

REGLEMENT

Préambule

Ce parcours vous est proposé par la SHPF & ses partenaires dans le cadre du schéma de développement de la filière cheval percheron 2011-2021 et de ses actions prioritaires qui en découlent.

Objet du concours

Ce parcours test de caractérisation des chevaux percherons d'utilisation est constitué d'épreuves spécifiques fondées sur une appréciation élargie des qualités des chevaux.

Il est destiné à :

- Mettre en valeur les aptitudes naturelles du cheval
- Apprécier le modèle du cheval & évaluer son potentiel
- Vérifier & compléter la formation de base du cheval (consolider l'acquis avant de passer à l'étape supérieure)
- Sélectionner et préparer les meilleurs chevaux en vue d'une labellisation
- Mettre à disposition des acheteurs des chevaux éduqués pour sécuriser les transactions
- Favoriser la commercialisation des produits de l'élevage
- Contribuer à la promotion de la race percheronne

Organisation du concours

Sandra Barré - Société Hippique Percheronne de France - 4, rue Rémy Belleau - 28400 Nogent le Rotrou

02 37 52 00 43 / 06 83 76 44 56 - sandra.barre@percheron-france.org

Lieu & Date

Parc Naturel Régional du Perche - Courboyer - 61 340 Nocé - Samedi 24 mai 2014

Organisation Technique

La SHPF et les membres du Jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement, toutes modifications nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement de ce parcours test de caractérisation des chevaux percherons.

Condition de participation

- Ce concours est ouvert à tous les chevaux percherons (hongre / male/ femelle) à partir de 1 an.
- Les chevaux inscrits à ce parcours test doivent être à jour de leur vaccination Grippe (* voir rappel vaccination) et Tétanos, munis de leur certificat d'origine et d'un transpondeur, inscrit ou inscriptible au Stud Book de la race percheronne.
- Les chevaux doivent être dans un parfait état sanitaire et de propreté, toilettés et préparés pour les épreuves
- La ferrure n'est pas obligatoire mais les pieds doivent être en bon état et parés.
- Le matériel de harnachement doit être propre, en état, entretenu & ajusté au cheval.
- La voiture d'attelage doit être révisée, propre & adaptée au cheval.
- Cavaliers ou meneurs devront être munis de leur licence fédérale FFE à jour ou d'une Responsabilité Civile (RC) adaptée. *Merci de joindre une photocopie de votre attestation.* Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
- Pour les épreuves montés et attelés, le port du casque est obligatoire.
- La SHPF décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pendant toute la durée de la présence du cheval sur le site.
- La SHPF refusera tout cheval dangereux ainsi que toute personne ayant un comportement incorrect
- Clôture définitive des inscriptions le **15 mai 2014**.

Lutte contre les violences

Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un cheval.

Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur un lieu de concours sont proscrites.

Les auteurs de toutes formes de violences sont passibles de sanctions.

Liste des épreuves

- Epreuve de modèle
- Epreuve Allures en Liberté
- Epreuve « éducation » Junior & +
- Epreuve en main
- Epreuve à la longe
- Epreuve monté type PTV / TREC
- Epreuve cheval d'école
- Epreuve de maniabilité service
- Epreuve de Mania / Traction
- Epreuve de traction

Tests de tempérament INRA/IFCE

Ces tests mesurent le tempérament du cheval, indépendamment de son niveau de dressage. C'est ce qui en fait la force s'ils sont utilisés dans un but de sélection. Ils permettent d'obtenir un profil de tempérament qui caractérise le cheval selon 5 dimensions : l'émotivité, la grégarité, l'activité locomotrice, la sensibilité sensorielle, la réactivité à l'homme.

Ces tests sont facultatifs et basés sur le volontariat mais dans un souci de compiler un maximum de données la SHPF vous incite à participer à ces tests.

Remerciements & encouragements

La SHPF remercie d'avance tous les participants à ce parcours test de caractérisation des chevaux percherons. Ce parcours a pour but de faire évoluer les concours d'utilisation actuels pour une meilleure valorisation des chevaux en apportant ainsi une plus value sur la commercialisation des produits d'élevage et en favorisant les échanges entre les différents acteurs.

Une participation forfaitaire est prévue pour chaque cheval présenté.

*Protection sanitaire : Vaccinations

Rappel : sont obligatoires toutes vaccinations réglementaires prescrites par arrêté ministériel ou préfectoral.

La vaccination contre la grippe équine est obligatoire pour participer aux compétitions.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout équidé dont la primo vaccination est **antérieure au 1er janvier 2013** doit avoir fait l'objet :

- a) D'une primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours;
- b) De rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout équidé dont la primo vaccination est **postérieure au 1er janvier 2013** doit avoir fait l'objet:

- a) D'une primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours;
- b) D'un rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois
- c) D'un rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.